

Options de garantie pour l'Europe continentale

Le choix d'une garantie souple et abordable assure un fonctionnement maximal

Garantie d'échange standard en cas d'appareil défectueux

AUR (remplacement de l'appareil)

Tous les scanners Xerox® DocuMate® sont fournis avec une assistance technique téléphonique localisée à l'échelon du pays. Des informations nécessaires en ligne concernant l'assistance et le dépannage sont disponibles 24 heures sur 24 sur le site <http://www.xeroxscanners.com/fr/fr/kb.asp>

Chaque scanner Xerox® DocuMate® possède une garantie standard d'un an. La garantie standard protège des défauts de fabrication suite aux défaillances matérielles. Selon cette garantie, si un scanner est jugé défectueux par notre service d'assistance technique, un échange sera effectué par le biais du processus de remplacement de l'appareil gratuit pour le client. Le client garde l'appareil de remplacement.

Les mises à niveau de garantie sont disponibles par les garanties d'échange sur 3 ans ou de service sur site (uniquement pour l'Europe continentale [RU exclu]).

Extension de garantie de 3 ou 5 ans

Les extensions de garantie peuvent être achetées jusqu'à 3 ans (5 ans pour les scanners de production) de couverture continue pour les scanners de la gamme Xerox® DocuMate®. Consultez le verso pour les options de couverture de garantie de modèles spécifiques.

Garantie sur site

La couverture de garantie sur site constitue l'ultime plan de service et n'est actuellement disponible que pour les scanners de production DocuMate 752, 4760, 4830, 4790 et 4799. Si un scanner couvert par la garantie sur site est jugé défectueux, un technicien sera envoyé

sur le site entre le lundi et le vendredi de 9 h à 17 h 30 (heure locale) pour commencer la réparation dans les 8 heures ou au cours du jour ouvrable suivant, cela dépend de l'heure du jour où l'appel a été passé. Le service sur site peut être acquis pour une durée de 3 à 5 ans de couverture continue.

L'enregistrement du produit est requis

L'enregistrement de l'extension de garantie ou de garantie standard est requis. Visitez www.xeroxscanners.com et cliquez sur le lien **enregistrez votre produit**.

Contact

Pour des informations complémentaires concernant la garantie des produits scanner Xerox®, veuillez contacter votre revendeur, votre représentant local Xerox ou le responsable de services pour les scanners pour l'UE, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés), de 9 h à 17 h 30 (heure locale) au +44 800 0199 689. Pour des ressources d'autoassistance ou pour parler à un représentant dans votre pays, visitez : <http://www.xeroxscanners.com/fr/fr/Support/contact.asp>

Pour de l'assistance technique locale, veuillez contacter :

Autriche +43 1 2530 50199 service.at@xeroxscanners.com
Belgique +32 10 390 769 service.be@xeroxscanners.com
Danemark +45 4320 1299 service.dk@xeroxscanners.com
Finlande +35 89 2516 6269 service.fi@xeroxscanners.com
France +33 17 323 0149 service.fr@xeroxscanners.com
Allemagne +49 208 8804 5759 service.de@xeroxscanners.com
Italie +39 075 948 0319 service.it@xeroxscanners.com
Luxembourg +49 208 8804 5759 service.de@xeroxscanners.com
Pays-Bas +31 10 798 1079 service.nl@xeroxscanners.com
Norvège +47 2328 8069 service.no@xeroxscanners.com
Portugal +35 121 120 3499 service.pt@xeroxscanners.com
Espagne +34 93 492 7300 service.es@xeroxscanners.com
Suède +46 300 650 679 service.se@xeroxscanners.com
Royaume-Uni +41 41 560 95 99 service.ch@xeroxscanners.com
UK +44 (0) 203 451 1599 service.uk@xeroxscanners.com

Modalités et conditions de la garantie pour l'Europe continentale

Notre objectif est de vous fournir le degré d'assistance le meilleur possible.

Modèles de scanner éligibles au programme de Garantie

Pour toutes les garanties (standard, échange d'appareil et sur site), les modalités suivantes s'appliquent :

- Les options de garantie de scanner peuvent être acquises pour une durée maximale de 3 ans pour une couverture AUR [remplacement de matériel] (de 3 à 5 ans pour des scanners de production sur site) à partir de la date d'acquisition.
- De nouvelles garanties doivent être acquises dans les 30 jours suite à la date d'acquisition.
- Le dépannage doit se faire par téléphone avec notre service d'assistance technique – le technicien chargé de l'assistance déterminera si le scanner aura besoin d'être réparé ou remplacé selon les modalités de la garantie.
- Ce document de garantie contient des modalités de garantie applicables seulement à l'Europe continentale.
- La garantie couvre la réparation ou le remplacement d'une défaillance matérielle suite à une utilisation normale ou à un défaut de fabrication. Ce qui suit est une liste non exhaustive d'exclusions :
- Des dommages causés par des abus, une mauvaise utilisation, un accident, une modification, des événements naturels ou désastres, des vols, ou un environnement de travail ou physique inadapté.
- Non-respect de l'entretien ou entretien inadéquat du scanner.
- Des fonctions et des dommages cosmétiques qui n'interviennent pas dans le bon fonctionnement du scanner.
- Si, au cours d'une réparation ou d'un remplacement, des problèmes sont trouvés sur le scanner ou s'il est établi que la panne a été causée par quelque chose qui n'est pas couvert par la garantie (incluant les points ci-dessus), le client peut être facturé pour les coûts applicables.
- Si le produit sous garantie ne peut être réparé ou ne peut être remis en état selon les caractéristiques du fabricant, un appareil équivalent sera fourni avec des caractéristiques similaires et exactes.
- Nous nous réservons le droit d'utiliser soit de nouveaux produits/ composants ou des produits/composants remis en état par le fabricant.
- Les remplacements de consommables sont disponibles à l'achat et ne sont pas compris dans les options de garantie.
- Le papier autocopiant possède une composition chimique pouvant endommager les rouleaux des scanners. L'utilisation intensive annule la garantie d'usine. Pour plus d'informations, reportez-vous au guide de l'utilisateur ou appelez l'assistance technique.

Pays pour lesquels la garantie est disponible :

RU, France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Norvège, Danemark, Finlande, Suisse, Autriche, Italie, Espagne et Portugal.

Scanners Xerox® disponibles pour la garantie d'échange d'appareil

Modèle de bureau portable : options de 3 ans

Xerox® DocuMate® 152i
DocuMate 3115
DocuMate 3125
DocuMate 3120
DocuMate 3220

Groupe de travail : options de 3 ans

DocuMate 4440
DocuMate 5445*

Au niveau service : options de 3 ans

DocuMate 3640*
DocuMate 4700*
DocuMate 3920*
DocuMate 5460*
DocuMate 5540*

*garantie d'échange d'appareil de 5 ans disponible

Scanners Xerox® couverts pour le service de réparation sur site

Production : options de 3 à 5 ans

DocuMate 4760
DocuMate 4830
DocuMate 4790
DocuMate 4799

Garantie sur site

- Réaction dans les 8 heures (service au cours de la journée ouvrée suivante)
- Couverture disponible du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30, heure locale (en dehors des jours fériés)

Les temps de réaction et les horaires de service décrits ci-dessus constituent les temps minimums applicables à tous les produits. Les horaires de service peuvent être étendus, selon la fabrication et la situation géographique de l'équipement. Au cas où les temps de réaction et les horaires de service définis et utilisés par le sous-traitant varient de ceux définis ci-dessus, les conditions du sous-traitant s'appliqueront. Tel qu'il est utilisé ici, « Xerox doit réagir » s'entend du début du diagnostic, de la résolution de problèmes, des services de réparation ou d'entretien, que ce soit sur le site ou loin. Xerox n'établit aucune déclaration ou garantie en ce qui concerne le temps requis pour assurer la prestation de services.

Les modalités limitées de la garantie et les exclusions (ce qui n'est pas couvert par la garantie) peuvent se trouver sur www.xeroxscanners.com/warranty. Les demandes de prestations de services sur site ou RMA doivent être faites avant midi heure locale pour que les prestations soient fournies le jour ouvrable suivant. Les prix, les caractéristiques techniques, l'apparence, autres informations et la disponibilité des produits & services Xerox® sont modifiables sans préavis.

©2015 Xerox Corporation. Tous droits réservés. Xerox®, Xerox et Design® et DocuMate® sont des marques déposées de Xerox Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Visioneer est un cessionnaire agréé de la licence de marque de commerce de Xerox®. Toutes les autres marques déposées sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont reconnues par la présente. Les prix, les caractéristiques techniques, l'apparence, autres informations et la disponibilité des produits & services Xerox® sont sujets à changement sans préavis. 10/15
BR14505

